



Projet de liaison autoroutière A605 Cerexhe-Heuseux/Beaufays Communiqué de presse du Collège communal de Fléron

Le projet de liaison autoroutière A605, dite CHB, remonte à 1969. En 2007, ce projet a atteint une phase de concrétisation débouchant sur le dépôt d'une demande de permis d'urbanisme par le Ministère de l'Équipement et des Transports auprès des communes concernées, sur une étude d'incidences sur l'environnement et l'organisation d'une enquête publique.

Le Conseil communal de Fléron du 16 octobre 2007 a approuvé à l'unanimité une série de modifications de voiries coupées par le projet et d'autres demandes de réalisations indirectement liées, demandant toutefois que celles-ci soient rendues exécutoires à la lumière des travaux d'élaboration du Plan Inter-communal de Mobilité, du Schéma de Structure et du Plan Communal de Développement de la Nature.

Ce 23 octobre, le Collège communal a remis son avis global sur le projet. L'analyse de l'étude d'incidences, de celle Stratec, des avis d'Inter-Environnement Wallonie, de Natagora, du CWEDD (Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable) et des résultats de l'enquête publique met en évidence une série d'éléments.

Le projet aura un impact non négligeable sur l'habitat, la mobilité, la nature et le commerce fléronnais. Il a certes évolué en termes de prise en compte des inquiétudes des riverains. Le projet de RAVeL jouxtant la liaison pourrait permettre de relier entre eux de nombreux chemins communaux existants et des quartiers isolés.

Le Collège estime que, si l'étude d'incidences réalisée par le bureau Pissart présente un haut niveau de qualité, les solutions alternatives au projet de liaison A605 auraient cependant dû faire l'objet d'une étude plus en profondeur. L'auteur du projet a répondu aux 259 recommandations de l'étude d'incidences, parfois partiellement en laissant à d'autres acteurs la prise en charge de la recommandation.

Avec ou sans le projet d'autoroute, des solutions doivent être apportées aux problèmes d'accessibilité et de trafic à Fléron. A ce jour, le Plan Inter-communal de Mobilité et le Plan Urbain de Mobilité n'ont pas encore été arrêtés. Il est évident que le projet de liaison A605 doit aussi être défini dans le cadre de la mise en œuvre de la Communauté urbaine de l'agglomération liégeoise.

Par ailleurs, les aspects sociaux, économiques, relatifs au chantier et à la problématique des expropriations et de ses conséquences inquiètent les gestionnaires fléronnais.

En conclusion, le Collège estime ne pas disposer d'éléments suffisants pour prendre une attitude définitive. Devant les incertitudes actuelles, le Collège communal de ce 23 octobre n'a pas pu rendre un avis favorable et a estimé que l'idée d'un moratoire était fondée.

S'adressant au fonctionnaire délégué en charge de la demande de permis du M.E.T., le Collège également estimé que certaines incertitudes pourraient être levées par les conclusions d'études relatives à la mobilité communale, inter-communale et régionale.

Le Collège lui a par ailleurs demandé, que les recommandations de l'étude d'incidences restées sans réponses soient prises en considération, que la Région Wallonne s'engage à développer, en concertation avec les autorités communales, un programme de relogement des personnes susceptibles d'être expropriées et que les autorités compétentes fassent en sorte que l'aménagement du terroir du Hasard aboutisse au développement d'un espace naturel protégé, ce qui implique son rachat par la Région Wallonne afin de le sécuriser.

Enfin, le Collège insiste pour que les autorités liégeoises et régionales mettent tout en œuvre pour une mise en place rapide de la Communauté urbaine de l'agglomération liégeoise et pour la réalisation du Plan Urbain de Mobilité et du Plan Inter-communal de Mobilité Beyne-Fléron-Soumagne.

Fléron, le 23/10/2007